



# Le livret de l'animateur

ALSH DU  
TONNERROIS



CREATIVITY



# Présentation de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne et des ALSH

- Créée en 2014, la **Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne"**, est composée de 52 communes. La CCLTB est constituée d'une présidence et de vices présidents dont un directement en charge des alsh et des commissions enfance-jeunesse constituées d'élus travaillant et prenant des décisions quant au fonctionnement entre autre des alsh.

## ➤ **Déclaration de l'ensemble des Accueils de loisirs à la DDCSPP**

- DDCSPP : **D**irection **D**épartementale de la **C**ohésion **S**ociale et de la **P**rotection des **P**opulations, nous devons :
  - Respecter les taux d'encadrement
  - Respecter la législation

## ➤ **Définition ALSH**

- **A**ccueil de **L**oisirs **S**ans **H**ébergement, plus connu aussi sous le nom de centre de loisirs, ou centre aéré. L'ALSH est ouvert pendant **les temps périscolaires** (avant ou après les heures de classe, pendant le temps méridien, et le mercredi); pendant **les temps extrascolaires** (petites et grandes vacances scolaires).

## ➤ **Des projets pédagogiques en adéquation avec le PEDT**

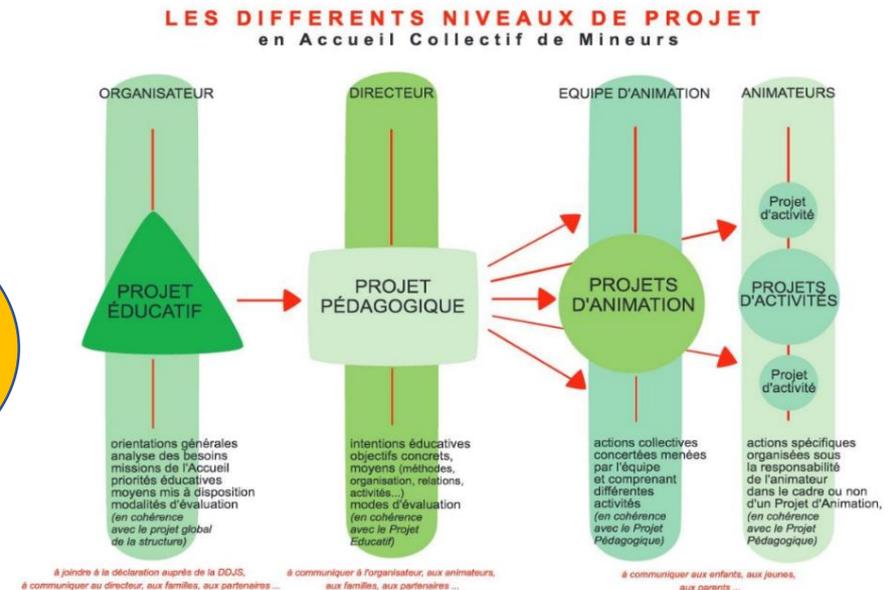
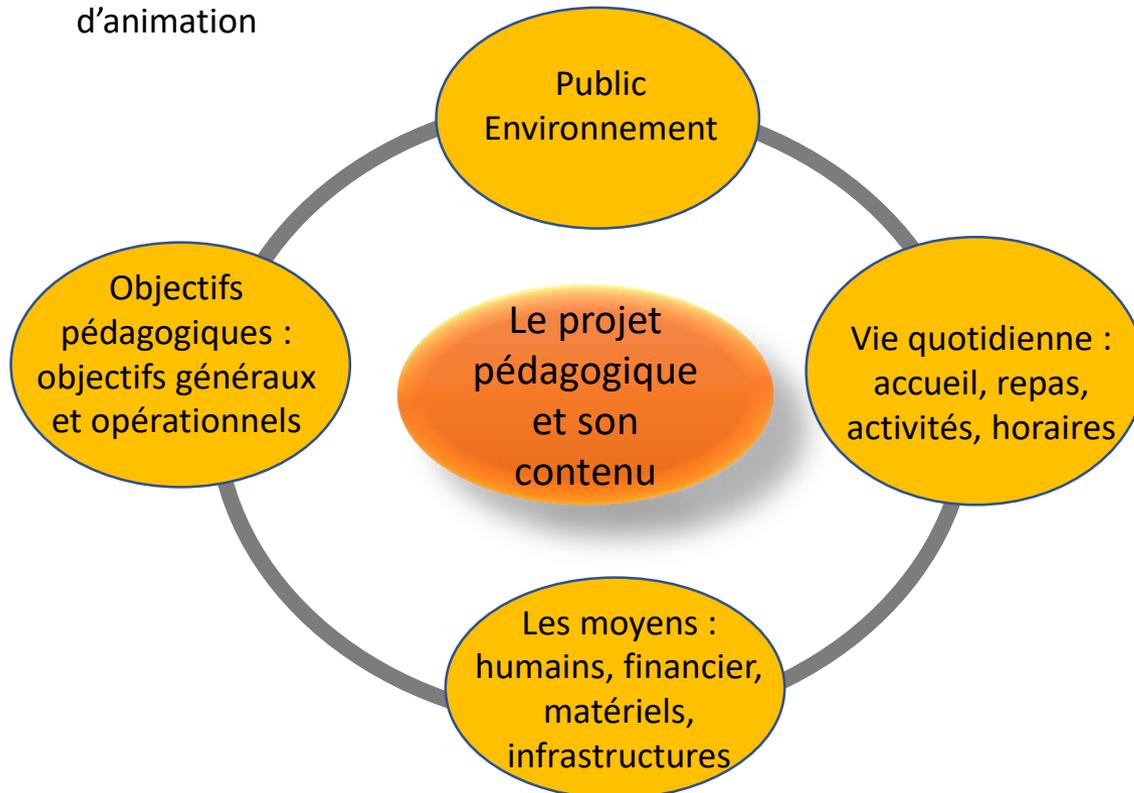
- PEDT : **P**rojet **E**ducatif **d**u **T**erritoire, et ses axes éducatifs suivants :
  - Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant en mettant en œuvre une démarche de **projets participatifs**.
  - Contribuer à **l'épanouissement de l'enfant**.
  - Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées attractives et favoriser **l'acquisition de savoirs techniques**.
  - Sensibiliser au « **vivre ensemble** » et contribuer à l'intégration de l'enfant dans la société.
  - Favoriser une prise de **conscience environnementale**.
  - Encourager l'implication des parents et agir dans le cadre d'une **éducation partagée**.

# Projet pédagogique

## ➤ Définition Projet Pédagogique

**Le projet pédagogique est un outil obligatoire**

- **Pourquoi?** Le **projet** permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne, et reprend l'ensemble du fonctionnement de la structure.
- **Pour qui?** L'équipe pédagogique, les parents, les intervenants, les enfants, l'organisateur.
- **Qui l'élabore?** Le projet pédagogique est élaboré par le directeur en collaboration avec l'équipe d'animation



# Carte du Tonnerrois

- Un territoire découpé en 5 secteurs, gage de proximité et de réactivité

- Chaque secteur est coordonné par des référents administratifs en lien avec des référents politiques

## SECTEUR 1 :

ALSH « Les Fripouilles »  
Référent administratif :  
Samir BELBACHIR  
lesfripouilles@ccltb.fr  
07 85 68 92 12

## SECTEUR 2 :

ALSH « Les P'tits Loups »  
Référente administrative :  
Florence CROUZET  
lesptitsloups@ccltb.fr  
03 86 54 81 92

## SECTEUR 4 :

ALSH « Tom Pouce et Compagnie »  
Référente administrative :  
Déborah JAMET  
tompouceetcompagnie@ccltb.fr  
03 86 75 86 91

## SECTEUR 3 :

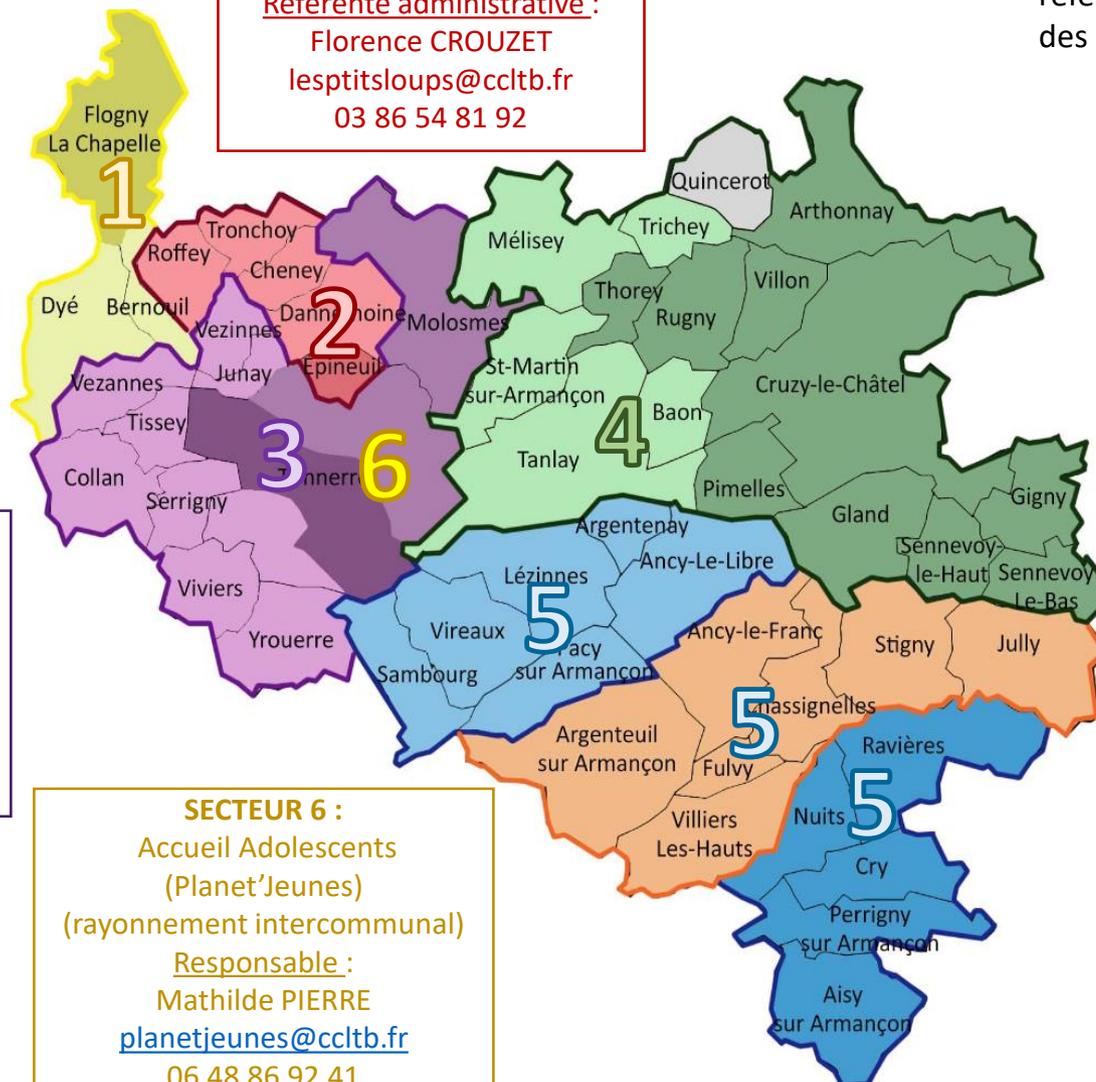
ALSH L'éclair des Loisirs  
Référent administratif :  
Jérôme DORIGNY  
leclairdesloisirs@ccltb.fr  
06 47 43 65 94  
03 86 55 04 07

## SECTEUR 6 :

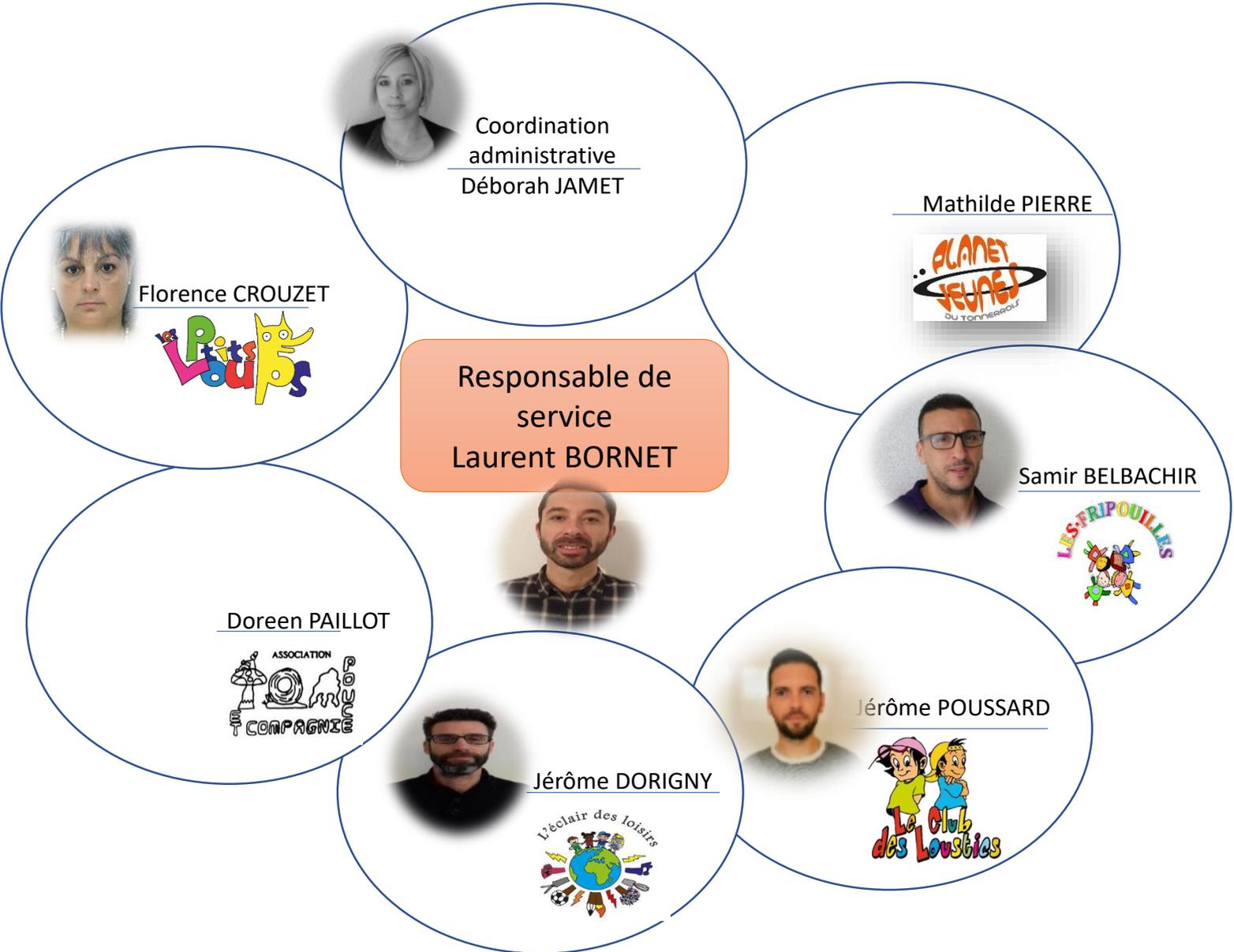
Accueil Adolescents  
(Planet'Jeunes)  
(rayonnement intercommunal)  
Responsable :  
Mathilde PIERRE  
planetjeunes@ccltb.fr  
06 48 86 92 41

## SECTEUR 5 :

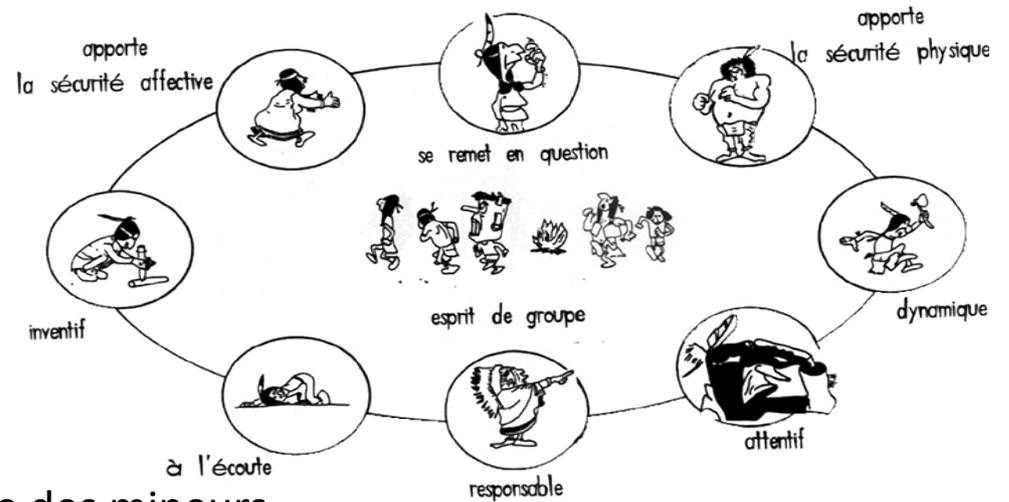
ALSH « Les Loustics »  
Référente Administrative :  
Jérôme POUSSARD  
lesloustics@ccltb.fr  
06 20 22 18 99



# Organigramme service enfance – jeunesse



# Le rôle de l'animateur



## ➤ Les 6 fonctions de l'animateur

- 1- **Assurer** la sécurité physique et morale des mineurs
- 2- **Participer**, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des Accueils collectifs de mineurs (ACM)
- 3- **Construire** une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective
- 4- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs,
- 5- **Encadrer** et animer la vie quotidienne et les activités,
- 6- **Accompagner** les mineurs dans la réalisation de leurs projets

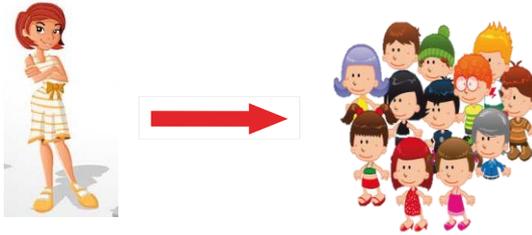
Au-delà des différentes fonctions de l'animateur, nous devons assurer et garantir les missions et objectifs fixés par la collectivité.

# Taux d'encadrement extrascolaire

COMPTER LES ENFANTS



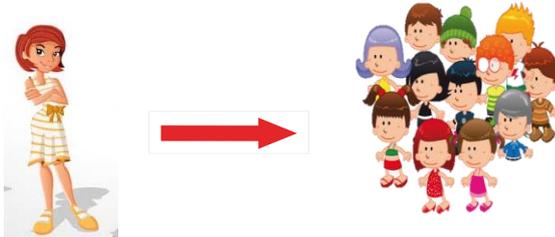
- Dans la structure



1 animateur pour 12 enfants pour les +6ans

1 animateur pour 8 enfants pour les -6ans

- Sortie piscine



1 animateur pour 8 enfants pour les +6ans

1 animateur pour 5 enfants pour les -6ans

**Pour les – 6 ans, un animateur présent dans l'eau pour 5 mineurs** (le nombre de mineurs présents dans l'eau ne peut excéder **20** pour les baignades se déroulant en dehors des piscines ou baignades aménagées). La réglementation impose aux animateurs l'obligation d'être présents dans l'eau.

# Taux d'encadrement périscolaire

La construction d'un PEDT n'est pas une obligation pour une collectivité.  
La Communauté de Communes travaille avec un PEDT.

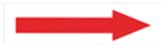
- Avec PEDT



1 animateur pour 18 enfants pour les +6ans

1 animateur pour 14 enfants pour les -6ans

- Sans PEDT

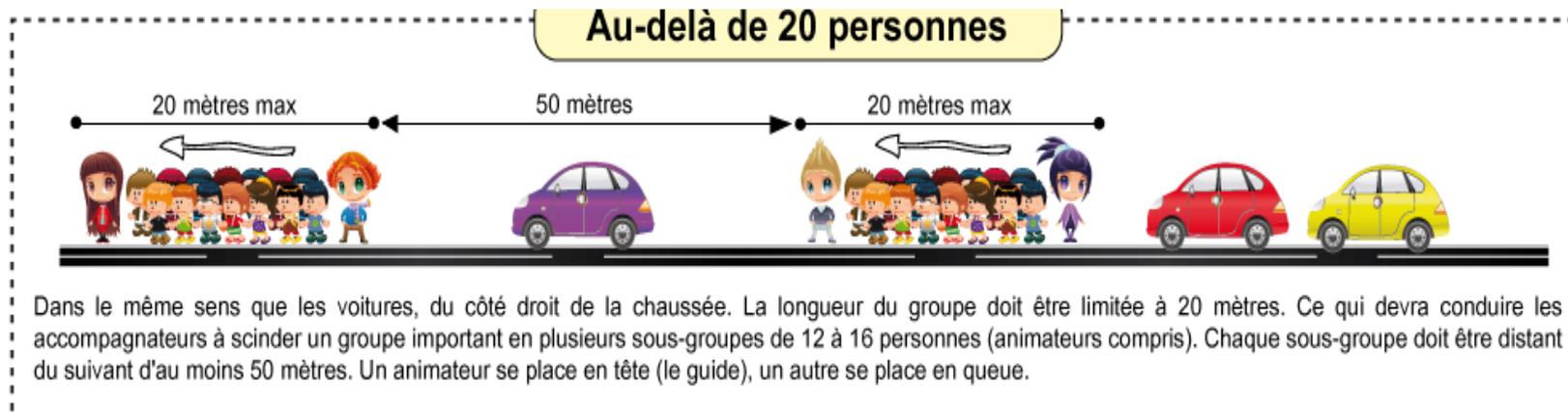
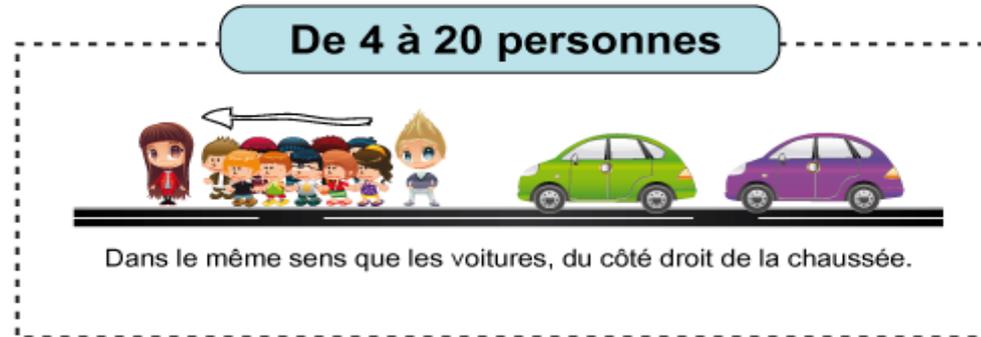


1 animateur pour 14 enfants pour les +6ans

1 animateur pour 10 enfants pour les -6ans

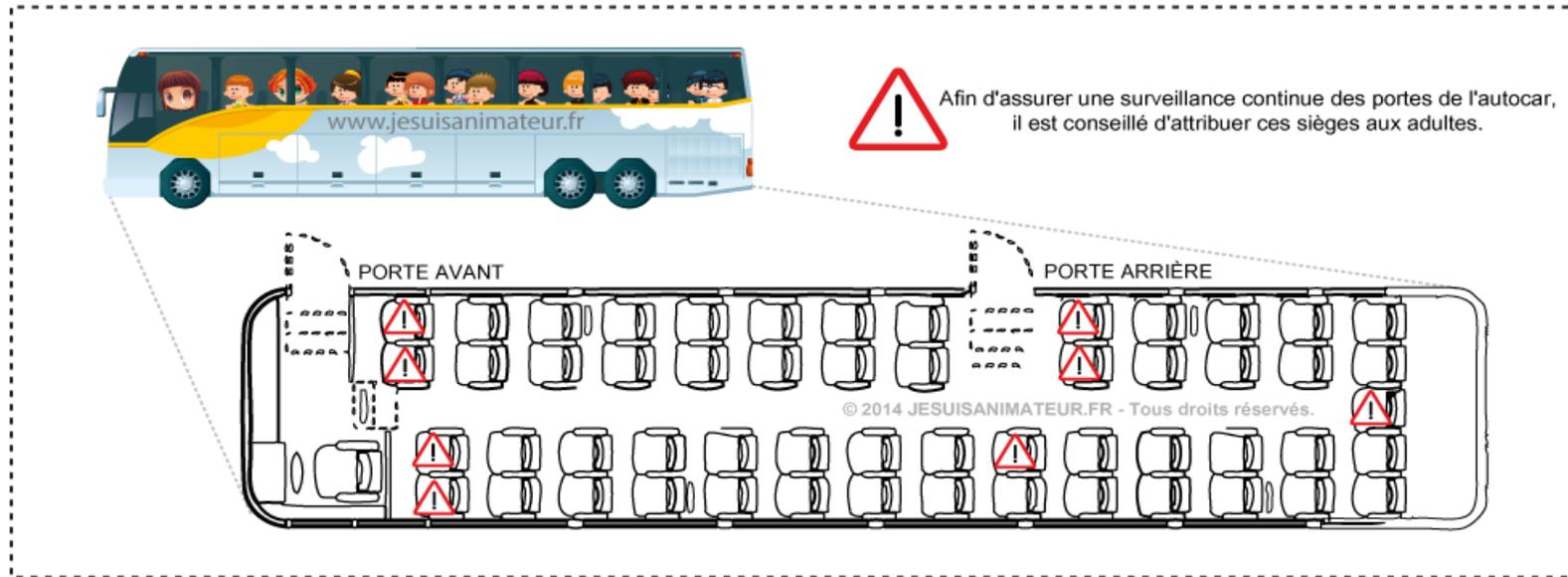


- A pied



Lors d'un déplacement à pied avec des mineurs, il est impératif de respecter le taux d'encadrement exigé dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (ACM). Etre 2 animateurs (1 devant et 1 derrière), et cela même à faible effectif.

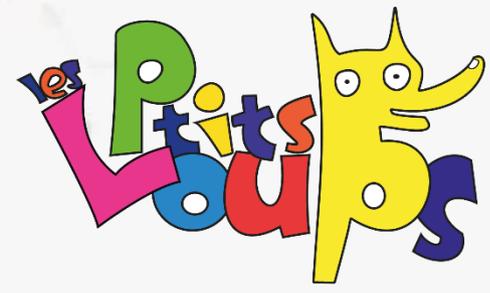
- En bus



Le directeur est tenu de désigner un chef de convoi, d'établir une liste nominative des passagers et de placer un animateur à proximité de chaque porte et issue de secours.

**Veiller à ce que les enfants soient** correctement assis **durant le trajet et** portent leur ceinture de sécurité.

# Notes



DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE  
ET DE LA  
PROTECTION DES POPULATIONS